

La convention de laïla

Le Mans, le 28/11/2013

Convention

Entre le collège Alain-Fournier, représenté par le principal, Xavier CHARTRAIN

Et

Mme B....., mère de Leila, née le /03/1997, élève de 4° A

Le collège Alain-Fournier met en place pour l'élève un parcours personnalisé selon les modalités et l'emploi du temps défini en annexe, à partir du 21/11/2011. pour une période de 4 semaines.

L'élève est pris en charge par le personnel d'enseignement, d'éducation, d'orientation, de documentation, dans le but de le remotiver et de lui permettre d'intégrer de façon constructive sa scolarité.

La famille contribue d'autant mieux à ce dispositif en prolongeant l'action entamée auprès de son enfant.

Le Service Prévention de la sauvegarde de l'enfance participe au parcours qui a été arrêté selon les modalités écrites dans l'emploi du temps qui s'applique sur la durée de la convention.

Xavier CHARTRAIN,

Mme B.....,

l'élève,